

SAMU DE FRANCE

Le Président

Madame **Annie PODEUR**

Directrice de l'hospitalisation et de
l'organisation des soins
Ministère de la Santé

14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Pontoise, le 30 octobre 2006

Objet : permanenciers de Samu-Centre 15

Madame la Directrice,

Les permanenciers auxiliaires de régulation médicale sont devenus des acteurs essentiels de l'urgence médicale. Leur métier est un nouveau métier hospitalier dont les caractéristiques et les exigences ont été découvertes pas à pas, mais sans qu'un cadre pleinement satisfaisant ait jamais été dessiné.

Aujourd'hui, la régulation médicale assurée par les Samu-Centres 15 est reconnue comme un élément essentiel du dispositif d'aide médicale urgente et de permanence des soins. Elle est appelée à jouer un rôle croissant dans l'urgence médicale quotidienne aussi bien que dans les situations de crise.

Le moment est venu de définir et de mettre en œuvre une politique d'emploi des permanenciers :

- Définition des missions et de l'organisation,
- Renforcement des effectifs,
- Revalorisation du statut au « cadre B »,
- Institution d'une formation initiale et continue.

Chacun reconnaît, depuis des années déjà, la nécessité d'une telle démarche. Mais, comme je l'ai souligné auprès de vous lors de notre première rencontre dans vos nouvelles fonctions, la progression est particulièrement lente.

Comprenant bien que les difficultés sont nombreuses, mais considérant néanmoins la nécessité d'avancer sans plus tarder, Samu de France vous demande la création d'un groupe de travail sur ce sujet au sein de votre administration, avec comme objectif de vous remettre des propositions à la fin de cette année.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma haute considération.

Marc GIROUD
Président de Samu de France

